



Assemblée générale

Distr. générale
24 octobre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Points 121 et 125 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

Plan des conférences

Amélioration et modernisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi afin que celui-ci puisse accueillir dans de bonnes conditions des réunions et conférences importantes

Septième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration et la modernisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi afin que celui-ci puisse accueillir dans de bonnes conditions des réunions et conférences importantes (A/58/530). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires.

2. Dans sa résolution 57/283 B du 15 avril 2003, l'Assemblée générale a noté avec préoccupation que la grave insuffisance des installations de conférence à l'Office rendait très difficile tout nouveau relèvement du taux d'utilisation, demandant à nouveau au Secrétaire général d'envisager d'améliorer et de moderniser ces installations et de relever le niveau de qualité des services de conférence à Nairobi. Le rapport du Secrétaire général fait suite à cette demande.

3. Le Comité consultatif voit dans le rapport du Secrétaire général (par. 5) que le nombre de réunions tenues au Centre de conférences de l'Office a augmenté de 18 % ces quatre dernières années, et qu'on s'attend à ce qu'il augmente encore de 5 % au cours de l'exercice biennal 2004-2005. Comme il est indiqué dans le rapport, le Centre de conférences n'offre pas assez de places et n'est pas suffisamment polyvalent pour répondre aux besoins des institutions clientes de l'Office – Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Centre des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) – à l'intention desquelles il a été construit à l'origine, cela en raison du grand nombre de participants représentant des organisations non gouvernementales (ibid., par. 7).



4. Le Secrétariat, ayant examiné la question pour donner suite à la demande de l'Assemblée générale, estime que l'amélioration et la modernisation des installations de conférence de Nairobi pourraient s'effectuer en deux phases. La première, qui est décrite au paragraphe 10 du rapport du Secrétaire général, serait la modernisation des installations actuelles, dont le coût est estimé à 3 479 000 dollars. La capacité des salles serait augmentée d'environ 300 places, du matériel moderne serait installé pour l'interprétation simultanée, et les systèmes de sonorisation, de climatisation et de circulation des données seraient modernisés. La phase II serait la construction éventuelle de nouveaux locaux s'ajoutant à ceux qui auraient été modernisés au cours de la première phase. Elle fait l'objet des paragraphes 19 à 21 du rapport du Secrétaire général.

5. Sur le montant total, estimé à 3 479 000 dollars, des crédits nécessaires pour la modernisation des installations de conférence, un crédit de 1 427 000 dollars a déjà été demandé au titre du chapitre 33 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, pour la modernisation des salles de conférence I et V à VIII. Pour les salles de conférence II, III et IV, il est proposé de financer une partie des travaux au moyen du solde disponible du compte des travaux de construction en cours, qui s'élevait, au 30 juin 2003, à 913 300 dollars. Pour le reste des besoins de financement, soit 1 139 000 dollars, il est proposé de considérer que cette dépense serait régie par les règles fixées dans la résolution 42/211 concernant l'utilisation et le fonctionnement du fonds de réserve (par. 22 du rapport).

6. En ce qui concerne la construction de salles de conférence supplémentaires, le Comité consultatif observe au paragraphe 23 du rapport du Secrétaire général que l'idée est d'examiner la question plus tard, conformément aux procédures énoncées par le Comité dans son rapport du 3 novembre 1981 (A/36/643) pour la construction de bâtiments et compte tenu de l'expérience du fonctionnement des installations modernisées qui aura été acquise au cours de l'exercice biennal 2006-2007.

7. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'autoriser les travaux de modernisation des installations de conférence actuelles de l'Office des Nations Unies à Nairobi, tels que présentés au paragraphe 10 du rapport du Secrétaire général. Il lui recommande également d'approuver le financement de la totalité du coût de cette modernisation, soit 3 479 000 dollars, comme l'a proposé le Secrétaire général au paragraphe 22 de son rapport.